

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2025

N° 2025/09.01

L'an deux mil vingt-cinq et le onze septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 05/09/2025

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. ASSOGBA Guillaume, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. PONCET Jean-Marc (pouvoir à Mme PELLETIER Catherine)

EXCUSÉE : Mme JOLY Marie-France.

Secrétaire élu : M. CŒUR Sébastien.

Objet de la délibération: PARTICIPATION FINANCIERE A ECOLE PRIVEE
MARINGES - Année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse chaque année à l'école privée de la commune une subvention de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente les comptes de l'association qui gère l'école.

Il précise que deux acomptes de 10 000 € ont été versés, par anticipation, à l'association gestionnaire de l'école (délibération du 11 juillet 2024) pour l'année scolaire 2024/2025.

Monsieur le Maire précise que l'école comptabilisait 67 élèves sur l'année scolaire 2024-2025 répartis comme suit : 28 élèves en maternelle et 39 élèves en élémentaire.

Il demande aux membres présents de fixer la participation communale. Il propose également, comme les années précédentes, de mettre à disposition gracieusement la salle d'animation rurale pour les activités sportives et récréatives les mardis après-midi, les jeudis en journée et les vendredis matin.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

FIXE la participation communale à l'école privée Les Blés à 48 000 € pour l'année scolaire 2024-2025

Le solde pour l'année scolaire 2024/2025 s'élève ainsi à 28 000 € et sera versé en septembre 2025.

AUTORISE la mise à disposition gracieuse de la salle d'animation rurale à l'école Les Blés dans les conditions citées ci-dessus.

DONNE TOUS POUVOIRS à M. le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



Le secrétaire de séance,
M. CŒUR Sébastien,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a few loops, representing the signature of M. CŒUR Sébastien.